

Marseille, le 13 AVR. 2023

Directeur Général des Services

Madame Ilaria CASILLO
Présidente de la CNDP
Commission Nationale du Débat Public
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Nos réf : DTG-S5150000/2023-04-34666

Objet : Réponse de la Métropole Aix-Marseille-Provence au bilan des garants de la concertation préalable

Madame la Présidente,

La concertation préalable relative à la deuxième phase des extensions Nord et Sud du tramway de Marseille s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 16 janvier 2023. Celle-ci a été organisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous l'égide de deux garants missionnés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), au titre de l'article L 121-8 II du Code de l'Environnement.

Le 16 février 2023, Messieurs Jean-François COUMEL et Mathias BOURRISSOUX, garants de la concertation préalable, ont remis leur bilan à la Métropole. Ce bilan a été publié le 20 février 2023 sur le site internet de la CNDP ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et sur la page Marseille Change dédiée à l'opération.

Afin de pouvoir vous adresser les mesures que la Métropole juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation, conformément à l'article R 121-24 du Code de l'Environnement, ces mesures doivent être adoptées par l'assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Or, le calendrier des instances métropolitaines ne permet pas d'adresser ces éléments, ni de les publier dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan de la Commission Nationale du débat Public.

Le bilan de la concertation de la Métropole sera soumis à approbation lors du prochain conseil métropolitain prévu le 29 juin 2023. Le bilan rappellera le déroulé de la procédure, synthétisera les enseignements de la concertation et présentera les réponses et engagements de la Métropole pour tenir compte des enseignements de la concertation et des recommandations des garants. La Métropole s'engage ainsi à vous adresser ce bilan de la concertation à l'issue du conseil métropolitain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Domnin RAUSCHER

